



PROCES-VERBAL N° 2

Commission Régionale Vétérans

Réunion du : Lundi 10 septembre 2024

Présidence : M. BATTESTI André

Présent(s) : MM MOLLARD Claude - VINCENTI Philippe - PLAZA Pierre Paul

Absent(s) :

Excusé(s) : M. FREYMOUTH Pierre

Assiste(nt) :

1- Informations clubs

REGLEMENT PARTICULIER DU FOOTBALL VETERANS :

Nouveauté : Dès la saison 2024/2025 la licence loisir ne donne plus droit à participer aux compétitions vétérans (Championnat, Coupe de Corse, Challenge de la Commission), seul la licence libre Sénior Vétéran sera acceptée (cf PV COMITE DIRECTEUR du 8 juillet 2024).

La licence loisir est uniquement réservée au sport loisir sans compétition.

RAPPEL : **Le président du club engage sa responsabilité lors des rencontres organisées par la Ligue Corse de Football.**

Il lui appartient de vérifier que l'ensemble de ses joueurs sont en possession d'une licence vétéran de son club à jour.

Il doit vérifier que tous les participants à la rencontre figurent bien sur la feuille de match.

Les compétitions vétérans sont destinées aux joueurs de plus de 35 ans.

Article 1 : Engagement en championnat vétérans

- Pour valider son engagement, chaque club doit avoir au minimum 12 licences joueurs vétérans validées au 20 septembre 2024 pour être pris en compte par la Commission pour l'élaboration des poules (sans ces 12 licences les clubs seront exclus et ne pourront participer au championnat).
- Toute demande d'engagement doit obligatoirement être effectuée via Footclubs (aucun engagement sera pris en compte hors Footclubs)
- Le club qui engage une équipe en championnat vétérans se doit d'honorer son engagement sous peine de sanction financière (Cf tarifs site de la LCF)

Article 2 : Organisation des rencontres et calendrier

- Le club recevant a la charge d'organiser la rencontre, de contacter le correspondant du club visiteur et de fixer le lieu, la date et l'heure de la rencontre, en fonction du calendrier de la LCF. En cas de report de match la commission doit être avertie par l'équipe recevante (raison du report, date de reprogrammation) sous peine de perte du match pour l'équipe recevante.
- Le club recevant doit faire parvenir la feuille de match au plus tard 48h après la rencontre
- La Commission des Vétérans procède à l'homologation des rencontres au plus tard 1 mois après la date du match.
- En cas de feuille de match manquante, le club recevant sera déclaré forfait par la commission, et sera sanctionné en suivant le règlement et les tarifs de la LCF.

- Les rencontres se déroulent en football à 8 et sur 2 périodes de 30 minutes en auto-arbitrage
- Afin d'uniformiser le règlement dans les 2 départements les tacles seront interdits à partir de la saison 2024-2025.

2- Championnat vétérans

Le championnat débutera la semaine du **7 octobre 2024**. Les équipes engagées se doivent d'être à jour au niveau de leurs licences au plus tard le **20 septembre** sous peine de ne pas être pris en compte pour l'élaboration des poules et donc de ne pas participer au championnat.

Equipes engagées au 10 Septembre 2024 : 44 équipes

AS CAFETERIA	ECBS	AS FURIANI AGLIANI 1
AS CALINZANA	FC BEVINCU	AS FURIANI AGLIANI 2
AS SEDDA	FC IGESA	GFCBL 1
AS CASINCA 1	FC U NIOLU	GFCBL 2
AS CASINCA 2	FC BORGIO	NEW TEAM 1
AS CASINCA 3	FC FICABRUNA	NEW TEAM 2
AS CASINCA 4	I STORTI BALLO	US PIETRANERA 1
US CORTE	JS CALVI	US PIETRANERA 2
SPORTING FINANCES	FC PIETRABUGNO	NEBBIU 1
SPORTING FANGU	FC LUPINU	NEBBIU 2
CONS. CASATORRA	GALLIA LUCCIANA	AS SANTA REPARATA
CORSIKALEDONIE	MANDRIALE	FJEB 1
FC ORIENTE	PIEVE DI LOTA	FJEB 2
ASPEN	TOGA FCB	AS CAPI CORSU
FC SQUADRA NOVA	FC BALAGNE	

Les équipes en gras sont à jours de leurs licences et sont officiellement engagées en championnat.

Les autres équipes doivent impérativement se mettre à jour avant le **20 septembre** (13 licences par équipe engagés) sous peine de ne pas pouvoir participer au championnat.

3- Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu **Lundi 16 septembre 2024** à 17 heures 30.